

# CONCOURS de nouvelles

Taverny 2023

Dans le cadre de l'anniversaire des 30 ans de la médiathèque  
« Une nuit à la médiathèque »

**Article 1 :** La Ville de Taverny organise un concours de nouvelles pour l'année 2023 dans le cadre des 30 ans de la médiathèque. Présidé par Madame Florence Portelli, Maire de Taverny, et Véronique Massenot, écrivain en résidence en 2023, il est gratuit et ouvert à tous (autorisation parentale pour les mineurs dans les catégories individuelles) et sera clos le 17 novembre 2023.

**Article 2 :** Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite en intégrant le thème « une nuit à la médiathèque ». Les textes seront dactylographiés et comporteront 5000 signes au maximum (espaces compris). Les nouvelles seront à envoyer à l'adresse mail suivante : **mediatheque@ville-taverny.fr**.

**Article 3 :** Les participants devront envoyer leur texte justifié sous format numérique Word ou Open Office (pas de PDF). Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Il devra être anonyme et ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (nom, signature, symbole...). Afin de préserver cet anonymat, chacun enverra son texte en pièce jointe. Le nom du fichier sera le titre du texte. Le nom du participant ne devra apparaître en aucun cas sur le fichier. Le mail accompagnant le texte devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail, titre du texte, catégorie de participation.

**Article 4 :** Aucune nouvelle envoyée sous un autre format numérique, comportant un nombre supérieur de signes demandés, ou un élément permettant d'identifier l'auteur ne sera retenue pour le concours.

**Article 5 :** Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des nouvelles présentées. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

**Article 6 :** Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

**Article 7 :** Le fait de poser sa candidature implique pour tous les concurrents l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte dans un recueil, sur le site Internet de la ville de Taverny ([www.ville-taverny.fr](http://www.ville-taverny.fr)), de la médiathèque ([www.les-temps-modernes.org](http://www.les-temps-modernes.org)), leurs réseaux sociaux et de mettre ce recueil à disposition sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

**Article 8 :** les participants pourront présenter un texte dans les catégories suivantes :

**En individuel :** 7- 8 ans / 9 - 11 ans / 12 - 15 ans / À partir de 16 ans et adultes

**En collectif :** CE1 - CE2 / CM1 - CM2 - 6e / 5e - 4e - 3e / Lycéens

**Article 9 :** Les nouvelles seront jugées au regard des critères suivants : respect du thème, cohérence de l'histoire, style, originalité, conjugaison et orthographe, sensibilité personnelle.

**Article 10 :** La meilleure nouvelle de chaque catégorie en individuel et en collectif sera primée par le jury. Elles bénéficieront d'une publication en recueil. Chaque auteur lauréat recevra un exemplaire de ce recueil. Les auteurs des nouvelles primées dans les catégories « individuel » recevront un chèque cadeau de la librairie Le Goût des Feuilles à Taverny. Les groupes primés dans les catégories « collectif » recevront pour la classe un chèque cadeau de la librairie Le Goût des Feuilles.

**Article 11 :** Les résultats du concours et le nom des lauréats seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix courant décembre 2023 à la médiathèque Les Temps Modernes.